



Le 3 juin 2013

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 20 h 00 ce lundi, 3 juin 2013 à l'Hôtel de Ville, 366 rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS:

Messieurs : Michel Isabelle, maire
Marc André Blanchard, conseiller
Dany Trahan, conseiller
Jean-Marie Lamy, conseiller
Dominic Germain, conseiller
André Desaulniers, conseiller

Madame : Linda Lafrenière, secrétaire-trésorière

Absent : Gaétan Beauclair, conseiller

Assistance: 7 personnes incluant les personnes nommées ci-haut.

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Dérogation mineure 591-593, rue boul. Duchesne / 721, rue Saint-Georges

Mme Hélène Chapleau et son conjoint, du 711-721, rue Saint-Georges, étaient présents à l'assemblée de consultation.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013
 - 2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013
3. Correspondance
 - 3.1 Dépôt correspondance générale
 - 3.1.1 Fondation École Yamachiche Saint-Léon
4. Période de questions des contribuables
5. Résolutions relatives aux travaux publics et urbanisme
 - 5.1 Régie Aqueduc De Grand Pré
 - 5.1.1 Consommation au : 26 mai 472 273 GIPJ
 - 5.2 Dépôt du rapport du CCU du 15 mai 2013
 - 5.2.1 PIIA TSA Terrain 12 : reporté
 - 5.2.2 PIIA TSA Terrain 31
 - 5.2.3 Dérogation mineure 591-593 boul. Duchesne coin 721 rue St-Georges
 - 5.3 Autoriser la signature de l'entente volontaire «Plan directeur de l'eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche»
 - 5.4 Adjudication : Traitement des eaux usées – Construction d'un nouvel étang



Le 3 juin 2013

- 5.5 Adjudication : Réfection talus – Desaulniers Nord
- 6. Résolutions relatives aux loisirs**
- 6.1 Projet pilote trajet Milpat 2013
- 6.2 Autorisation de passage Tour CIBC Charles Bruneau 5 juillet 7h55
- 7. Résolutions relatives à l'incendie et sécurité publique**
- 7.1 Résolution Félicitations à M. François Pellerin, chef pompier, et à son équipe pour l'incendie ayant eu lieu, le 31 mai 2013
- 8. Résolutions relatives à l'administration**
- 8.1 Adoption de la liste des chèques fournisseurs
- 8.2 Contrôle des dépenses # 328
- Habillement Sécurité Plus pour Stéphane Buisson
- 8.3 Fin lien d'emploi avec Daniel Giroux
- 8.4 Mesures transitoires : vacance du poste de directeur aux travaux publics
- 8.4.1 Nommer l'inspecteur en bâtiment
- 8.4.2 Nommer un responsable des opérations
- 8.4.3 Embauche d'un employé occasionnel
- 8.4.4 Poste emploi étudiant
- 8.4.5 Mandat recrutement
- 8.5 Permanence Guylaine Paquette : employé saisonnier
- 8.6 Fermeture dossier Carlage Jacquet et annulation de facture
- 8.7 Dépôt État des revenus et dépenses au 29 mai 2013
- 8.8 Entretien préventif Multi-Énergie Best Inc. : Renouvellement pour 2013
- 9. Dossiers déposés pour informations**
- 9.1 Rencontres régionales
- 9.2 Factures diverses : aucune
- 10. Tour de table des élus municipaux**
- Projet particulier
 - Moisson Mauricie
 - MADA
 - Soumission appel d'offres fauchage
 - Travaux Grande-Rivière Nord
- 10.1 60^e Anniversaire de mariage : Jean-Louis Dupont et Réjeanne Lord : 6 juin 1953
- 11. Levée de l'assemblée**



MOT DE BIENVENUE

Après la prière d'usage, monsieur le maire Michel Isabelle souhaite la bienvenue à tous.

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Michel Isabelle fait la lecture de l'ordre du jour.

170-2013 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Jean-Marie Lamy et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir:

QUE SOIT adopté l'ordre du jour de la présente séance tel qu'inscrit aux présentes.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

2. Adoption du procès-verbal

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013

171-2013 Il est proposé par André Desaulniers, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté le procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2013, et ce, tel que rédigé au 25e livre des délibérations de la municipalité d'Yamachiche.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

2.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2013

172-2013 Il est proposé par André Desaulniers, appuyé de Jean-Marie Lamy et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT adopté le procès-verbal de la séance tenue le 21 mai 2013, et ce, tel que rédigé au 25e livre des délibérations de la municipalité d'Yamachiche.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

3. Correspondance

3.1 Dépôt correspondance générale

173-2013 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE soit adoptée la correspondance et qu'elle soit portée au registre attenant à l'actuel livre des délibérations de la Municipalité d'Yamachiche après que les membres du conseil en aient pris connaissance.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal



3.1.1 Fondation École Yamachiche Saint-Léon

174-2013 Il est proposé par monsieur le maire, Michel Isabelle, et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Fondation école Yamachiche St-Léon est de venir en aide pour les déjeuners, les fournitures scolaires, les équipements sportifs et les sorties scolaires pour les jeunes défavorisés;

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité d'Yamachiche d'assurer une pérennité de l'école primaire sur son territoire;

IL EST ENTENDU

QUE la Municipalité d'Yamachiche accorde une aide financière au montant de 10 \$ par élève, au prorata des élèves d'Yamachiche qui, pour l'année 2013, représente 10 \$ x 212 élèves soit une contribution de 2120 \$.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

4. Période de questions des contribuables

Aucun contribuable n'était présent.

5. Résolutions relatives aux travaux publics et urbanisme

5.1 Régie Aqueduc De Grand Pré

5.1.1 Consommation au : 26 mai 472 273 GIPJ

5.2 Dépôt du rapport du CCU du 15 mai 2013

5.2.1 PIIA TSA Terrain 12

Reporté

5.2.2 PIIA TSA Terrain 31

175-2013 Il est proposé par Jean-Marie Lamy, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, la Municipalité d'Yamachiche accepte le PIIA de monsieur Jean-Philippe Grenier et de madame Audrey Beaudoin du secteur prolongement des Terrasse Sainte-Anne.

Que les propriétaires devraient prévoir l'implantation du bâtiment principal et des bâtiments accessoires, puisque le CCU n'entend pas accorder de dérogations mineures dans le futur pour de telles constructions.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

5.2.3 Dérogation mineure 591-593 boul. Duchesne coin 721 rue St-Georges

176-2013 Il est proposé par Jean-Marie Lamy, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à réduire les marges de recul latérale et arrière minimale requises pour un bâtiment accessoire à être construit à 0.75 mètre, au lieu de 1.5 mètre et réduire la marge de recul avant à 2.0 mètres, au lieu de 8.0 mètres tel que prévu au règlement de zonage n° 309 à l'intérieur de la zone 217;



CONSIDÉRANT QUE la distance de la ligne latérale et de la ligne arrière du bâtiment accessoire à être construit serait de 0.75 mètre, au lieu de 1.5 mètre et de 2.0 mètres, au lieu de 8.0 mètres de la ligne avant;

IL EST ENTENDU

QUE les membres du CCU recommandent aux membres du conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure pour la marge de recul latérale et arrière pour les raisons suivantes :

- La hauteur des bâtiments à être installés n'est pas supérieure à la clôture arrière;
- L'empiètement des bâtiments projetés est inférieur à celui des bâtiments existants.

Que la partie de la demande relative à la marge de recul avant soit autorisée à 4.0 mètres au lieu de 2.0 mètres tel que stipulée dans la demande pour les raisons suivantes :

- Pour des raisons de sécurité et de visibilité en rapport avec l'entrée charretière du voisin de la rue Saint-Georges, laquelle est contiguë à la ligne latérale gauche du demandeur;
- Éviter une éventuelle problématique de déneigement étant donné l'é étroitesse de la rue Saint-Georges et les risques de bris aux remises à être implantées si elles sont à 2.0 mètres de l'emprise.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

5.3 Autoriser la signature de l'entente volontaire «Plan directeur de l'eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche»

177-2013 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Marc André Blanchard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT autorisé le maire, Michel Isabelle, à signer pour et au nom de la municipalité l'entente volontaire «Plan directeur de l'eau des bassins versants de la zone du Loup-Yamachiche»;

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

5.4 Adjudication : Traitement des eaux usées – Construction d'un nouvel étang

178-2013 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'André Desaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitations écrites ont été demandées pour « Traitement des eaux usées – Construction d'un nouvel étang »;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres a été appliqué tel que défini par la loi;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse des soumissions a été faite par Claude Belzile, ingénieur, de la compagnie Pluritec;

Les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Maskimo Construction inc.	581 684,97 \$
ENTREPRISES G.N.P. INC.	662 918,26 \$
Construction et Pavage Boisvert inc.	694 952,13 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division Construction DJL inc.	715 604,40 \$
EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC.	813 870,87 \$
ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL	928 998 \$



QUE SOIT accordée la soumission, pour « Traitement des eaux usées – Construction d'un nouvel étang », à **Maskimo Construction inc.** pour un montant total de **581 684,97 \$** taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

5.5 Adjudication : Réfection talus – Desaulniers Nord

179-2013 Il est proposé par Marc André Blanchard, appuyé d'André Desaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT QUE des soumissions sur invitations écrites ont été demandées pour la réfection talus - Desaulniers Nord;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'appel d'offres a été appliqué tel que défini par la loi;

Les soumissions reçues sont les suivantes :

Soumissionnaires	Montant (taxes incluses)
Alide Bergeron & Fils Ltée	40 787,38 \$
Casabon & Frères inc.	52 658,55 \$
Thomas Bellemare Ltée	48 207,16 \$

SUITE À L'ANALYSE DE CETTE SOUMISSION,

QUE SOIT accordée la soumission, pour la réfection de talus rue Desaulniers Nord, à **Alide Bergeron & Fils Ltée** pour un montant total de **40 787,38 \$** taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire conforme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

6. Résolutions relatives aux loisirs

6.1 Projet pilote trajet Milpat 2013

180-2013 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé d'André Desaulniers et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit sauf pour Jean-Marie Lamy qui inscrit sa dissidence, savoir :

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Pierre Clavet a déposé les documents exigés par la municipalité par la résolution # 099-2013 en date du 2 avril 2013;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet pilote pour 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y aura présence de trois (3) motos de la Sûreté du Québec (à moins d'un évènement ou urgence de dernière minute);

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports permet le nouveau parcours;

IL EST ENTENDU

QU'IL en va de la responsabilité du Club Milpat d'assurer la sécurité des coureurs et de la circulation;

QU'étant donné que la municipalité demeure mitigée sur les changements apportés, le nouveau parcours est un projet pilote et est autorisé uniquement pour l'année 2013;

QUE suite à cette édition les différents partenaires feront leurs recommandations pour les années futures.

Adoptée à l'unanimité des



6.2 Autorisation de passage Tour CIBC Charles Bruneau 5 juillet 7h55

181-2013 Il est proposé par André Desaulniers, appuyé de Jean-Marie Lamy et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT QU'UNE demande d'autorisation de passer dans la matinée, aux alentours de 7 h 55, du 5 juillet 2013 dans notre municipalité a été faite;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation travaille en étroite collaboration avec le ministère des Transports du Québec et la Sûreté du Québec;

IL EST ENTENDU,

QUE le conseil autorise le passage Tour CIBC Charles Bruneau sur son territoire le 5 juillet 2013.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

7. Résolutions relatives à l'incendie et sécurité publique

7.1 Résolution Félicitations à M. François Pellerin, chef pompier, et à son équipe pour l'incendie ayant eu lieu, le 31 mai 2013

182-2013 Il est proposé par monsieur le maire, Michel Isabelle et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le conseil félicite M. François Pellerin et tous les pompiers pour leur professionnalisme, leur courage et leur engagement lors de l'incendie du 31 mai, à l'entreprise Meubles Rosaire St-Yves.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

8. Résolutions relatives à l'administration

8.1 Adoption de la liste des chèques fournisseurs

183-2013 Il est proposé par Jean-Marie Lamy, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT approuvée la liste des chèques fournisseurs et des salaires telle que portée au registre attenant à l'actuel livre des délibérations et que ces paiements soient faits.

QUE la secrétaire-trésorière atteste qu'il y a les crédits disponibles aux états financiers de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

8.2 Contrôle des dépenses # 328

184-2013 Il est proposé par André Desaulniers, appuyé de Marc André Blanchard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE SOIT autorisé :

L'achat de vêtements de travail chez Sécurité Plus pour Stéphane Buisson.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal



8.3 Fin lien d'emploi avec Daniel Giroux

Reporté

8.4 Mesures transitoires : vacance du poste de directeur aux travaux publics

8.4.1 Nommer l'inspecteur en bâtiment

185-2013 Il est proposé par Jean-Marie Lamy, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

CONSIDÉRANT le départ de l'inspecteur municipal et de voirie, responsable de l'émission des permis et des certificats municipaux et directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la vacance de ce poste des mesures transitoires doivent être prises pour assurer les services aux citoyens;

IL EST ENTENDU

QUE SOIT nommée madame Karine Lacasse à titre d'inspecteur en bâtiment et en environnement et qu'elle soit autorisée à délivrer les permis et les constats d'infraction en lien avec la réglementation municipale en vigueur

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

8.4.2 Nommer un responsable des opérations

Retiré

8.4.3 Embauche d'un employé occasionnel

186-2013 Il est proposé par Dany Trahan, appuyé de Dominic Germain et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE la municipalité d'Yamachiche embauche monsieur Martin Labonne comme employé occasionnel, selon l'article 2.06 de la Politique sur les conditions de travail du personnel, afin de bénéficier de ses connaissances, de son expérience du réseau municipal d'Yamachiche et au fait qu'il peut accomplir sans supervision la majorité des tâches du service des travaux publics et ce pour une période de 5 mois à partir du 17 juin 2013, au salaire de 17,75\$ de l'heure, sans autres avantages sociaux, sauf ceux prévus par la Loi sur les normes du travail.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal

8.4.4 Poste emploi étudiant

Retiré

8.4.5 Mandat recrutement

Retiré

8.5 Permanence Guylaine Paquette : employé saisonnier

Retiré

8.6 Fermeture dossier Carlage Jacquet et annulation de facture

187-2013 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Marc André Blanchard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :



CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Yamachiche désire suspendre l'exécution du dossier de Carlage Jacquet, vu les échecs suite aux nombreuses tentatives de recouvrement des montants dus à la Municipalité d'Yamachiche, et ce, suite au jugement rendu le 14 mai 2012, pour un montant de 1273,82 \$, avec dépens;

CONSIDÉRANT le montant en cause et surtout, considérant le coût des honoraires judiciaires et des déboursés pour l'exécution dudit jugement, il est suggéré de procéder à la fermeture de ce dossier;

IL EST ENTENDU

QUE la Municipalité d'Yamachiche procède à la fermeture du dossier Carlage Jacquet ainsi qu'à l'annulation de la facture.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

8.7 Dépôt État des revenus et dépenses au 31 mai 2013

La directrice générale / secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil un état de la situation du budget au 31 mai 2013.

8.8 Entretien préventif Multi-Énergie Best Inc. : Renouvellement pour 2013

000-2013 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Marc André Blanchard et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal comme suit, savoir :

QUE le conseil renouvelle le contrat d'entretien préventif pour l'année financière 2013, uniquement, au montant de 570 \$ à Multi Énergie Best inc.

Adoptée à l'unanimité des
membres du conseil municipal

9. Dossiers déposés pour informations

9.1 Rencontres régionales

9.2 Factures diverses : aucune

10. Tour de table des élus municipaux

- Projet particulier
- Moisson Mauricie
- MADA
- Soumission appel d'offres fauchage
- Travaux Grande-Rivière Nord

10.1 60e Anniversaire de mariage : Jean-Louis Dupont et Réjeanne Lord : 6 juin 1953

Un certificat leur sera envoyé.

11. Levée de l'assemblée



Monsieur le maire Michel Isabelle n'a pas participé à aucun des votes de la présente assemblée et reconnaît avoir signé chacune des résolutions.

Monsieur le maire Michel Isabelle constate que l'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

LECTURE FAITE, Michel Isabelle et Linda Lafrenière signent :

Michel Isabelle, maire

Linda Lafrenière, secrétaire-trésorière